

Dans le cadre de France Relance, l'ADEME a lancé « Tremplin pour la transition écologique des PME », un guichet simplifié de financement pour accompagner les entreprises, TPE et PME, dans leur transition écologique.

Quels sont les projets concernés par l'aide de l'ADEME ?

Le guichet Tremplin permet aux TPE/PME d'accéder à des aides forfaitaires dans **tous les domaines de la transition écologique** : acquisition de véhicules électriques, équipement de réduction et de gestion des déchets, installation de luminaire d'éclairage à modules LED, construction d'abris pour vélos, mise en place d'un composteur pour biodéchets, travaux de rénovation des bâtiments industriels, mise en œuvre de l'Écolabel européen sur les produits et les services, études sur les émissions de gaz à effet de serre et les stratégies climat des entreprises...

Toutes les TPE/PME peuvent bénéficier de cette aide, quel que soit leur secteur d'activité et leur forme juridique, à l'exception des auto-entrepreneurs.

Retrouvez la liste complète des actions éligibles sur la page du dispositif TREMLIN : <https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/sites/default/files/2021-03/liste-actions-eligibles-tremplin-transition-ecologique-pme.pdf>

Comment en bénéficier ?

Pour bénéficier de **l'aide de l'ADEME**, les entreprises peuvent déposer leur dossier en ligne sur <https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprise>. Ce dossier est très simple : un tableur décrivant les actions, les devis correspondants et un RIB.

Les projets lauréats de cette initiative bénéficieront d'une aide forfaitaire comprise entre 5 000 et 200 000 euros sous forme de subvention.

La transition écologique est au cœur du plan « France Relance » a annoncé le 3 septembre 2020, le gouvernement : sur les 100 milliards d'euros de ce plan, 30 milliards d'euros y sont consacrés afin de réduire nos émissions de carbone de 40% d'ici 2030 (par rapport à 1990) et de soutenir le développement de technologies vertes.

Accéder au dispositif TREMLIN et déposer son dossier :

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/tremplin-transition-ecologique-pme>

ADEME

Tél : 01 58 47 81 28
Mél : ademepresse@havas.com
Service de Presse

155 bis, Avenue Pierre Brossolette
92541 Montrouge Cedex



L'ADEME EN BREF

À l'ADEME - l'Agence de la transition écologique -, nous sommes résolument engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources.

Sur tous les fronts, nous mobilisons les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, leur donnons les moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse.

Dans tous les domaines - énergie, économie circulaire, alimentation, mobilité, qualité de l'air, adaptation au changement climatique, sols... - nous conseillons, facilitons et aidons au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu'au partage des solutions.

À tous les niveaux, nous mettons nos capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

www.ademe.fr



[@ademe](https://twitter.com/ademe)